Voici le discours de M. le Maire à propos du cadeau fait au départ de la secrétaire de mairie, discours qui figurait sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 juin 2023 et qui a disparu mais dont nous avons précieusement gardé copie :

« Je ne vous cache pas que les réactions qu'a suscité le départ de Julie PRAT m'ont surpris.

Au lieu de reconnaître la qualité de son travail et son investissement pour la commune pendant plus de 14 ans, certains ont concentré leur attention sur le prix du cadeau qui lui a été fait par la commune à son départ.

Je tiens à rappeler, pour ceux qui auraient oublié que Julie PRAT n'a jamais compté ses heures.

Elle s'est investie aux côtés de l'ensemble des élus sans considération pour leurs opinions, avec pour seul objectif l'intérêt de la commune.

Elle a fait preuve toutes ces années de désintéressement et d'une droiture exemplaires.

Je ne peux pas croire que nous ne retenions de son travail et de son engagement pour la commune que le prix de son cadeau de départ.

Et je vous rassure, le délit de corruption n'est aucunement constitué puisque Julie PRAT, du fait de son départ (on peut partir avec de secrets à préserver), n'est plus redevable à la commune de quoi que ce soit.

Pour ces raisons, je vous propose aujourd'hui, pour éviter que des interrogations reviennent à chaque départ d'un agent de la commune, de délibérer ensemble pour acter le fait que les fonctionnaires quittant nos services pourront bénéficier d'un cadeau de départ en fonction de leur ancienneté à nos côtés et en fixer un montant maximum annuel. »